

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 33-386-1929 portant concession de secours temporaires.

n° 33-386-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
17 janvier 1929Numéro JO
n° 386 du 31/01/1929Date du numéro
31 janvier 1929

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté ministériel du 21 avril 1919, promulgué dans la colonie par arrêté du 1er novembre 1919, réglementant l'attribution des secours accordés sur le budget colonial et les budgets généraux ou locaux des colonies

Vul'arrêté ministériel du 30 mai 1923 supprimant la formalité de l'approbation préalable du département pour la concession des secours accordés par les gouverneurs généraux et gouverneurs des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— A compter du 1er janvier 1929, il sera alloué sur les fonds du budget local, des secours temporaires aux personnes dont les noms suivent, tenant leur libre de la Côte française des Somalis : Mme Grosset, veuve d'un ancien fonctionnaire du cadre local, demeurant 7, rue Clodion, à Paris (15e)..... 2.400 » Mme Le Carro, mère d'un ancien administrateur des colonies, tué à l'ennemi, demeurant 11, rue des Colonies, à Lorient (Morbihan)... 3.600 » Mme Deloncle, veuve d'un ancien fonctionnaire du cadre local, demeurant 2 Montée Castel, à Touton..... 2.400 » Mme Gelfriand, veuve d'un ancien secrétaire général, demeurant 4, Vieille Roule de Coutances, à Granville (Manche)..... 1.200 » Said Ali, ex-interprète au gouvernement, 43 ans de service..... 3.000 » Odoa Harre ex-patron de boutre, 27 ans de service..... 1.200 » Guolle Ali, ex-planton, 30 ans de service..... 1.200 » Mohamed Mate, dit Kébir, ex-adjutant infirmier, 26 ans de service..... 1.200 » Dolli Boun, ex-interprète, 28 ans de service..... 1.200 » Aden Guire, ex-planton, 22 ans de service..... 1.200 » Youssouf Ismael, ancien askari, blessé en service..... 960 » Bourhane Mohamed Tourrou, ex-gardien de phare, 20 ans de service 600 » Guelleh Ahmed, ex-garde indigène, 32 ans de service..... 240 » Kouman Youssouf, veuve d'un garde indigène décédé en service..... 240 » Daabo Obsie, veuve d'un planton décédé en service..... 240 » Raya Idle, veuve d'un sergent de la police décédé en service..... 240 » Kadidja Hared, veuve d'un patron canotier décédé en service..... 240 » Liban Ismael, ex-sergent de la police, 20 ans de service..... 240 » Ismael Nour, ex-sergent de la police, 20 ans de service..... 240 » Liban Erey, ex-sergent de la police, 28 ans de service..... 1.200 » Fatima Nadi, veuve d'un indigène décédé en service 660 » Abadou Oualle, veuve d'un garde indigène décédé en service 600 » Arthe Eli, ex-conciergerie garde-meubles, 40 ans de service..... 2.400 » Art. 2. — Ces secours sont accordés pour une période maximum de trois ans et pourront

être renouvelés dans les conditions déterminées par l'article 8 de l'arrêté ministériel du 21 avril 1919 susvisé. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.